comité national des moyens de paiement

ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPÈCES

ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX À FIN 2024

Juillet 2025

Vue d'ensemble

Le Comité National des Moyens de Paiement (CNMP) a adopté la mise à jour de l'analyse annuelle de l'accessibilité aux retraits d'espèces en métropole à fin 2024.

Cette actualisation confirme le maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces sur l'ensemble du territoire en 2024. Ainsi, **l'indicateur d'éloignement**, qui permet de mesurer l'accessibilité, est quasiment inchangé par rapport à l'an dernier : à fin 2024, **98,8% de la population est située à moins de quinze minutes de trajet par la route d'un site équipé d'au moins un distributeur automatique de billets** (DAB)[1] et quasiment l'ensemble de la population française (99,9%) reste située à moins de quinze minutes de trajet par la route d'un site équipé d'au moins un DAB ou d'un point d'accès privatif chez un commerçant[2].

Le temps de trajet[3] moyen pour se rendre au site le plus proche pour un habitant d'une commune non équipée ressort à **9,2 minutes, comme l'an dernier**.

Ce constat d'une accessibilité qui demeure globalement très satisfaisante est confirmé par la dernière enquête de la Banque Centrale Européenne (BCE)[4] relative aux habitudes de paiement des consommateurs de la zone euro. Interrogés sur la perception de l'accessibilité aux espèces, **les Français font part d'un très haut niveau de satisfaction : 91% d'entre eux, soit l'un des meilleurs scores au sein de la zone euro, considèrent que l'accès aux espèces est « facile » ou « très facile »**. La satisfaction plus marquée des Français par rapport aux autres Européens se retrouve dans les résultats des enquêtes depuis les 10 dernières années. Ces résultats sont également homogènes d'une région française à l'autre, que cette région soit très urbanisée ou plus rurale.

Les banques poursuivent l'ajustement de leurs parcs de DAB. Celui-ci porte sur les zones urbaines les plus densément peuplées et les mieux équipées : dans ces zones où il existe plusieurs DAB proches les uns des autres, la désinstallation d'un automate n'affecte pas le niveau d'accessibilité aux espèces pour la population. En revanche, cet ajustement permet à la filière de maîtriser le coût de gestion des espèces et, ce faisant, contribue à leur pérennité.

Le nombre de sites[5] équipés d'au moins un DAB a connu en 2024 une légère baisse par rapport à l'année précédente, à -1,9%, contre -3,9% en 2023.

Ces ajustements interviennent également dans un contexte de repli de l'utilisation des espèces comme moyen de paiement (voir Bulletin de la Banque de France, 256/1, JANVIER-FEVRIER 2025) et de baisse

[1] Le trajet peut s'effectuer avec différents moyens de transport ; ici, le temps de trajet par la route en voiture est retenu.

[2] Les points d'accès privatifs sont des services privatifs de distribution d'espèces proposés par quatre réseaux bancaires, et accessibles uniquement aux clients de leur réseau d'appartenance. Ce service privatif offert via les commerçants mandatés par l'un ou plusieurs de ces quatre réseaux bancaires sont les points Nickel de BNP Paribas, les relais CA du Crédit Agricole, les points relais du Crédit Mutuel, ainsi que les différents points de contact de La Banque Postale (bureaux de poste sans distributeur de billets, agences postales communales et intercommunales, relais poste commerçants). La délivrance d'espèces est possible aux heures d'ouverture du commerce et il n'est pas nécessaire de réaliser un achat dans le commerce.

[3] Temps de trajet par la route, si on se situe dans une commune non équipée d'un DAB, pour rejoindre la commune équipée d'un DAB la plus proche.

[4] Quatrième enquête de la BCE relative aux habitudes de paiement des consommateurs en zone euro (dite enquête « SPACE 2024 ») publiée en décembre 2024.

[5] Un site de DAB correspond à une adresse unique où sont localisés un ou plusieurs DAB.

tendancielle des flux fiduciaires et des retraits d'espèces aux DAB. Il se développe sans impact significatif sur le niveau d'accessibilité géographique aux automates.

Globalement, on observe, depuis 2018, **une certaine stabilité du nombre de communes françaises équipées d'au moins un site avec un DAB, soit environ 6 500 communes**. Ce nombre a même connu en 2024 une très légère hausse (+24 communes, soit +0,4%).

À côté des automates, **le nombre de points privatifs continue de progresser, à un rythme plus soutenu que l'année précédente** (+3,9% en 2024, contre +1,7% en 2023), atteignant 28 479 points à fin 2024.

Diverses initiatives tendent à renforcer l'accessibilité aux espèces, témoignant de la forte mobilisation de l'ensemble de la filière et des autorités françaises et européennes. Ces initiatives, développées plus avant dans le rapport, recouvrent des initiatives nationales, comme le projet en cours de développement du Groupement Cartes Bancaires pour élargir la délivrance d'espèces dans les commerces, ou des initiatives européennes[6].

En complément de ce rapport, une cartographie de l'accès aux espèces en France métropolitaine est également publiée. Cet outil se présente sous deux formes. Il permet de localiser, sur des cartes dynamiques, les sites équipés d'au moins un DAB et les points privatifs sur un territoire donné et de connaître, commune par commune, le nombre de sites et de points privatifs dans la commune. Les informations représentées ne font pas état de l'identité de leur opérateur.

[6] Règlement UE à venir sur le cours légal des espèces (qui prévoit des dispositions pour garantir le cours légal des espèces, c'est-à-dire l'obligation, pour les commerçants, d'accepter les espèces comme moyen de paiement, mais aussi des dispositions en termes d'accessibilité aux espèces) ; de même, le projet de troisième directive sur les services de paiement, qui devrait faciliter les retraits d'espèces en magasin.

1. Indicateurs de mesure de l'accessibilité aux espèces à fin 2024

1.1. Les indicateurs d'éloignement attestent du maintien d'une accessibilité très satisfaisante en 2024

Les indicateurs d'éloignement

Le CNMP calcule des indicateurs d'éloignement permettant de mesurer le niveau et l'évolution de l'accessibilité géographique aux espèces, c'est-à-dire la facilité pour la population française d'accéder aux services de retrait d'espèces. L'objectif est de vérifier que, malgré le contexte de déclin de la part des paiements en espèces, la population se situe toujours à un temps d'accès satisfaisant pour accéder à un point de retrait d'espèces.

Plus précisément, les indicateurs d'éloignement calculent la part de la population française de plus de 15 ans se situant à moins de 5, 10 ou 15 minutes en temps de trajet par la route[7] d'un point d'accès aux espèces, ces points d'accès pouvant être des sites équipés de DAB ou des points privatifs.

Les résultats sur 2024 des indicateurs d'éloignement attestent du maintien d'une très bonne accessibilité.

Pour 2024, 98,8% de la population est située à moins de 15 minutes par la route d'un site équipé d'au moins un DAB (cf. tableau 1). Cette part est de 92,7% et 79,1% lorsque l'on considère la population située, respectivement, à moins de 10 minutes et à moins de 5 minutes d'un site équipé d'au moins un DAB. Lorsqu'on inclut les points privatifs, ces parts sont sensiblement plus élevées : 99,9% de la population est ainsi située à moins de 15 minutes d'un site équipé d'au moins un DAB ou d'un point privatif.

Ces chiffres sont quasiment inchangés par rapport à 2023 et très stables depuis 2018.

Tableau 1 : Part de la population à moins de « x » minutes du point d'accès le plus proche

Temps de trajet	2023		2024	
	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche
5 minutes	79,1%	92,5%	79,1%	92,3%
10 minutes	92,8%	99,3%	92,7%	99,3%
15 minutes	98,8%	99,9%	98,8%	99,9%

N.B. 1 : comme dans les rapports précédents, seule la population de plus de 15 ans est retenue dans le calcul des indicateurs de l'accès aux espèces.

[7] Le trajet peut s'effectuer avec différents moyens de transport ; ici, le temps de trajet par la route en voiture est retenu

Évolution des sites équipés d'au moins un DAB

Pour la mesure de l'accessibilité, ce n'est pas tant le nombre de DAB qui importe que le nombre de sites où se trouvent un ou plusieurs DAB. De ce point de vue, entre 2023 et 2024, la baisse du nombre de sites équipés d'au moins un DAB a été limitée à -1,9% (passant de 30 007 en 2023 à 29 442 en 2024, *cf*. figure 1), contre une baisse de -3,9% en 2023. **Depuis 2020, le nombre de sites est quasi-stable.**

Figure 1 : Évolution du nombre de sites équipés d'au moins un DAB entre fin 2018 et fin 2024

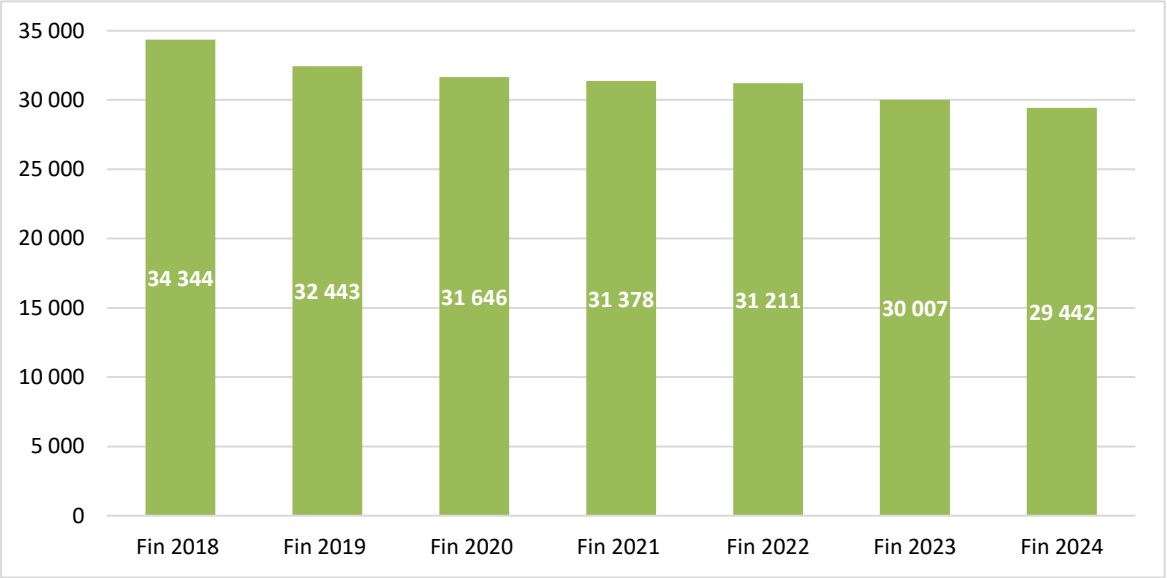

Temps de trajet au site de DAB le plus proche

Le temps de trajet moyen jusqu'au site le plus proche équipé d'au moins un DAB pour un habitant d'une commune non équipée **ressort à 9,2 minutes, comme l'an dernier**.

Encadré 1 : Un très haut niveau de satisfaction des Français sur l'accessibilité aux retraits d'espèces

Il convient tout d'abord de rappeler que **les Français utilisent relativement moins les espèces que les habitants des autres pays européens** (voir la carte ci-dessous).

Part des espèces dans les moyens de paiement en nombre de transactions en 2024

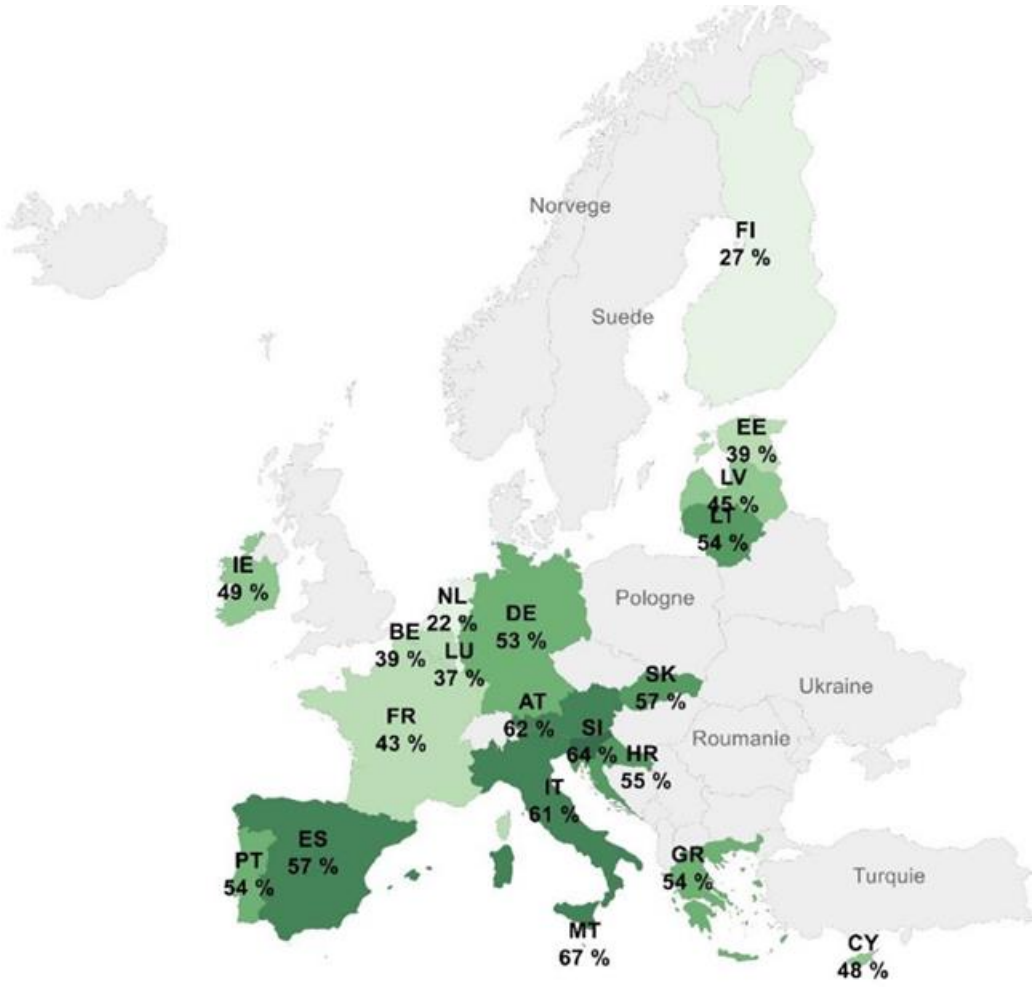

Source : Enquête SPACE 2024, BCE

Le constat du maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces en France est confirmé par les résultats des enquêtes SPACE de la BCE. Ils témoignent, en effet, de l'excellente perception par la population française de l'accessibilité aux espèces, l'une des meilleures au sein de la zone euro.

91% des Français considèrent qu'il est « facile » ou « très facile » de retirer des espèces. Les données régionales de l'enquête montrent aussi que ces résultats sont très homogènes d'une région française à l'autre, que cette région soit à dominante urbaine ou à dominante rurale.

Perception de l'accessibilité du retrait d'espèces par pays de la zone euro en 2024
(Part en % des répondants considérant comme « facile » ou « très facile » de retirer des espèces)

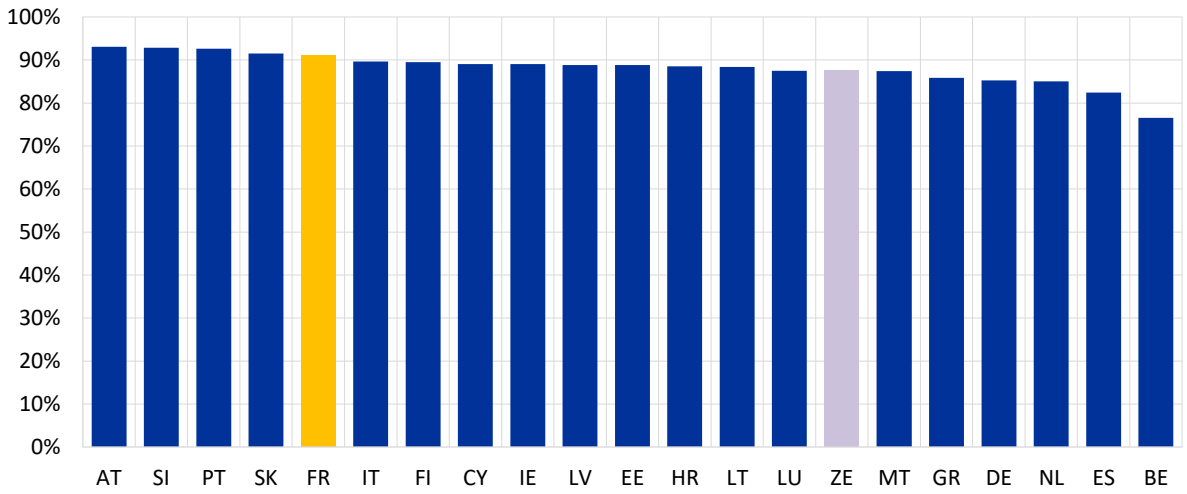

Sources : Enquête SPACE 2024, BCE

Par ailleurs, ce haut niveau de satisfaction est très stable dans le temps (91% en 2024, 92% en 2022 et 92% en 2019) et la meilleure perception des Français par rapport à celle des autres Européens ne s'est pas démentie au cours des dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous.

Perception de l'accessibilité du retrait d'espèces en France et en zone euro depuis 2019

(Part en % des répondants considérant comme « facile » ou « très facile » de retirer des espèces)

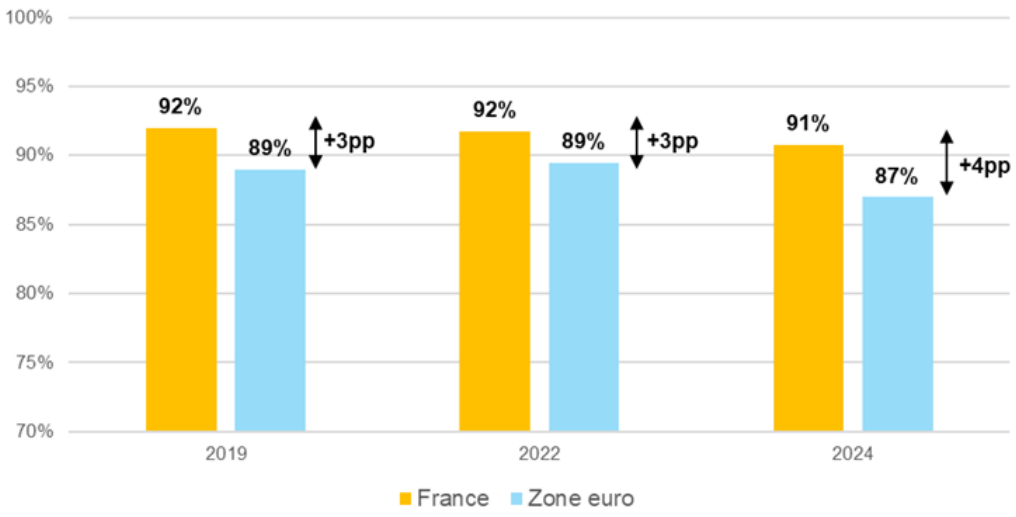

Sources : Enquêtes SPACE 2019, 2022 et 2024, BCE

1.2. Recensement du nombre de DAB et de points privatifs

Au total, on dénombre, à fin 2024, 71 057 DAB et points privatifs, contre 71 541 à fin 2023, soit une très légère baisse de -0,7%, contre -2,3% l'année précédente.

Le nombre de points privatifs continue de progresser en 2024 et ce, à un rythme plus soutenu que l'année précédente (+3,9%, contre +1,7% en 2023), atteignant 28 479 points d'accès (cf. figure 2).

Quant au nombre de DAB en France métropolitaine en 2024 (42 578 DAB en activité en fin d'année, contre 44 123 un an auparavant), la baisse est de -3,5%, soit une baisse plus modérée que celle de l'année précédente (-4,6%). Elle se concentre principalement sur les zones urbaines les plus densément peuplées et les mieux équipées.

Au sein du parc de DAB, la part des DAB indépendants demeure très minoritaire (moins de 2,5% du parc de DAB), mais s'accroît sensiblement d'année en année et a augmenté de 42% en 2024, pour atteindre près de 1 000 DAB.

Figure 2 : Évolution du nombre de DAB et de points privatifs entre fin 2018 et fin 2024

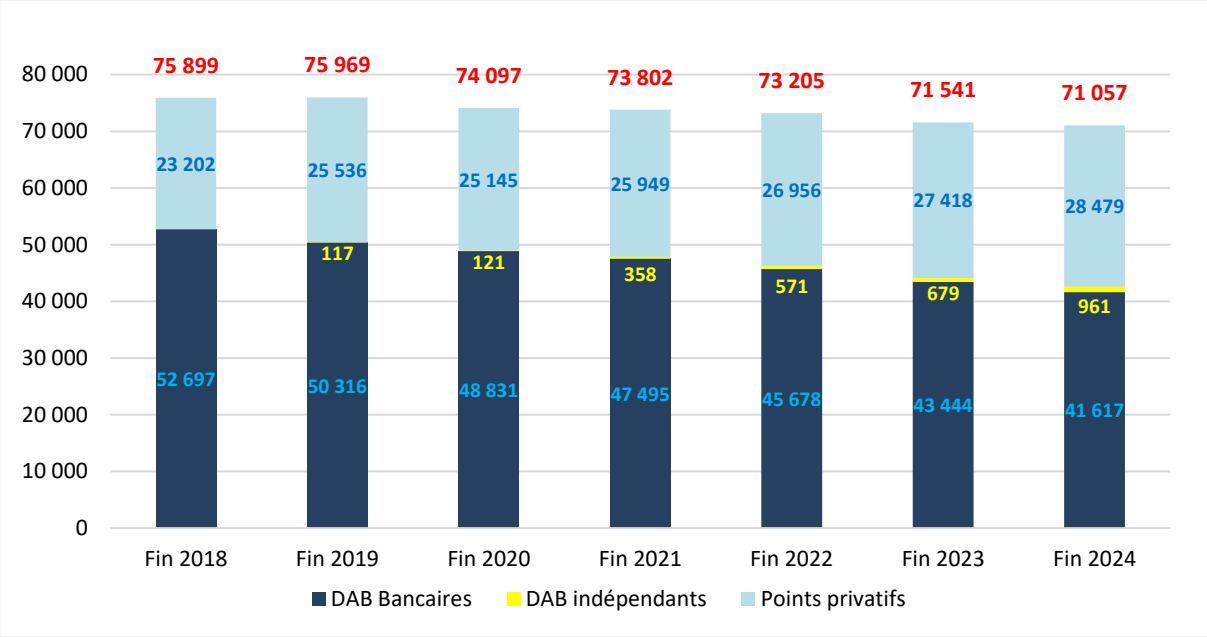

Le nombre de DAB s'élève désormais à 7,9 pour 10 000 habitants. En intégrant les points privatifs, la France métropolitaine compte 13,2 DAB ou points privatifs pour 10 000 habitants.

Encadré 2 : Les pouvoirs publics et la filière fiduciaire se mobilisent aux niveaux national et européen pour garantir une bonne accessibilité aux espèces

Dans différentes crises récentes (comme le cyclone Chido à Mayotte fin 2024 ou la panne électrique géante fin avril 2025 en Espagne), le paiement en espèces a constitué à chaque fois une alternative précieuse. La disponibilité des espèces en pareille situation suppose d'assurer un niveau suffisant d'accès en temps normal, malgré le déclin continu du paiement en espèces. Cette fonction-clé de résilience des espèces est plus que jamais présente dans les préoccupations des pouvoirs publics qui se mobilisent pour maintenir l'accessibilité à tout moment.

Au niveau national, le prochain déploiement d'un nouveau service interbancaire de retrait d'espèces en magasin, mis en place à l'initiative du Groupement Cartes Bancaires, va permettre aux points privatifs de jouer un rôle toujours plus important dans les prochaines années, notamment dans les zones rurales où ils peuvent occuper une place essentielle dans la distribution des espèces. En effet, alors que ces points de retrait d'espèces ne sont pour l'heure accessibles qu'aux seuls clients

de la banque qui a mandaté les commerçants (d'où leur nom de points « privatifs »), à partir du courant de l'année 2026 et là où ce nouveau service interbancaire sera mis en place, les points de retrait seront accessibles à une population plus large car il suffira d'être client d'une banque ayant adhéré à ce service. Le CNMP du 23 mai 2025 s'est félicité[8] du déploiement de ce projet, de nature à renforcer l'accessibilité aux espèces de la population française.

En complément de cet élargissement des points privatifs, chaque année, **des dizaines de petites communes rurales sont équipées pour la première fois d'un DAB** avec le soutien et l'étroite coopération des municipalités des communes concernées. Cela reflète aussi l'adaptation des opérateurs de DAB aux besoins des populations.

Au niveau européen, le co-législateur européen est, sur proposition de la Commission européenne, en cours de discussion pour des mesures visant à garantir le maintien dans la durée d'une accessibilité satisfaisante aux espèces, notamment en :

- **Facilitant le service de retrait d'espèces sans achat en magasin** pour des montants en dessous d'un certain plafond (un plafond de 50 euros a été initialement proposé par la Commission européenne) : ce service pourrait être effectué librement par un commerçant, sans nécessité pour lui d'avoir un statut règlementé d'agent en services de paiement (projet de troisième directive sur les services de paiement) ;
- **Instituant un principe d'acceptation obligatoire des espèces à titre de paiement** (le « cours légal » des espèces) ainsi que la nécessité pour chaque État membre de maintenir une accessibilité aux espèces satisfaisante, calculée à partir d'indicateurs d'éloignement communs à la zone euro, et faisant l'objet d'un cadre de surveillance uniforme et harmonisé (projet de règlement UE sur le cours légal des billets et pièces en euros).

[8] « […] *le CNMP se réjouit du prochain déploiement d'un nouveau service interbancaire de retrait d'espèces en magasin* », voir Communiqué de presse du CNMP du 2 juin 2025.

2. Équipement des communes et des populations en points d'accès aux espèces

Depuis 2018, on observe une certaine stabilité du nombre de communes équipées d'au moins un site avec un DAB (un peu plus de 6 500 communes équipées). On observe même en 2024 une légère augmentation de ce nombre, à 6 531 contre 6 507 en 2023 (voir tableau 2), soit +0,4%. Cette augmentation contraste avec les évolutions précédentes, qui traduisaient plutôt de très légères baisses. Au total, ce nombre de communes équipées d'au moins un site avec un DAB n'a quasiment pas baissé depuis 2018 où il était de 6 613 communes).

Tableau 2 : Nombre de communes équipées d'au moins un site équipé d'un DAB selon leur population

Population	Décembre 2023	Décembre 2024	Taux d'évolution 2023-2024
0 - 499 habitants	176	175	-0,6%
500 - 999 habitants	553	548	-0,9%
1 000 – 1 999 habitants	1 342	1 347	0,4%
2 000 – 4 999 habitants	2 337	2 362	1,1%
5 000 – 9 999 habitants	1 134	1 137	0,3%
10 000 habitants et plus	965	962	-0,3%
Total	**6 507**	**6 531**	**0,4%**

N.B. 2 : Pour la taille des communes, on considère la population totale (source : Insee)

L'évolution du nombre de communes équipées d'au moins un site avec un DAB correspond à la différence entre les communes primo-équipées (qui ont été équipées d'au moins un DAB alors qu'elles n'en possédaient pas l'année précédente) et les communes déséquipées (celles qui ont « perdu » leur(s) dernier(s) DAB).

Dans le détail, sur l'année 2024 :

- **87 communes sans DAB à fin 2023 ont été équipées en 2024.** Au total, 95 DAB ont été installés dans ces communes. Celles-ci sont réparties sur l'ensemble du territoire. La moitié d'entre elles ont moins de 2 000 habitants. On peut citer dans cette catégorie les exemples des communes de Luri, en Haute-Corse, et de Remollon dans les Hautes-Alpes, qui ont moins de 1 000 habitants ou encore la commune d'Harbonnières, dans la Somme (un peu moins de 2 000 habitants).

- **63 communes disposant d'au moins un DAB actif à fin 2023 ne sont plus équipées à fin 2024**. Les trois quarts d'entre elles (47) sont cependant dotées d'au moins un point privatif et, pour l'ensemble de ces 63 communes, le temps de trajet moyen à la commune équipée la plus proche est de 9 minutes (soit le même temps qu'au niveau national).

En moyenne, ces communes déséquipées ou primo-équipées comptent environ 1 800 habitants.

De façon générale, **la répartition par taille de commune des équipements d'accès aux espèces** (DAB et points privatifs) **est quasiment stable** dans le temps (cf. tableau 3) : 18,8% des communes

bénéficient de la présence d'au moins un site équipé d'un DAB sur leur territoire à fin 2024 (contre 18,7% à fin 2023) ; 24,7% d'entre elles disposent d'au moins un point privatif (contre 24,8% à fin 2023) et 56,5% ne disposent d'aucun point d'accès aux espèces (comme à fin 2023).

Tableau 3 : Évolution du nombre de communes selon le type de point d'accès présent

Type de point d'accès	Décembre 2023	Part en décembre 2023	Décembre 2024	Part en décembre 2024
Communes équipées d'au moins un site de DAB	6 507	18,7%	6 531	18,8%
Communes sans site de DAB équipées d'au moins un point d'accès privatif	8 632	24,8%	8 600	24,7%
Communes sans point d'accès aux espèces	19 676	56,5%	19 685	56,5%

Si l'on regarde l'évolution du nombre de DAB par taille de communes (tableau 4), on constate que **la baisse se concentre surtout sur les communes les plus peuplées**, corroborant ce qui a été indiqué (cf. *supra*) sur l'ajustement opéré par les groupes bancaires sur leurs parcs de DAB. **Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la baisse du nombre de DAB est de -4,9%, alors qu'elle est de -1,7% pour les communes de moins de 10 000 habitants**.

Pour les toutes petites communes (moins de 2 000 habitants), la baisse est un peu plus élevée, comprise entre -2,3% et -3,6% selon leur taille. Elle est toutefois à relativiser au regard du nombre d'habitants concernés : si ces communes représentent 85% des communes françaises, un peu plus d'un cinquième de la population française y réside (et même 13% pour les moins de 1 000 habitants – voir tableau 8 en annexe).

Tableau 4 : Nombre de DAB en métropole selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2023	Décembre 2024	Taux d'évolution 2023-2024
0 - 499 habitants	195	190	**-2,6%**
500 - 999 habitants	703	678	**-3,6%**
1 000 – 1 999 habitants	2 352	2 298	**-2,3%**
2 000 – 4 999 habitants	7 139	7 123	**-0,2%**
5 000 – 9 999 habitants	7 223	7 071	**-2,1%**
10 000 habitants et plus	26 511	25 218	**-4,9%**
Total	**44 123**	**42 578**	**-3,5%**

Concernant les points privatifs, dans les communes de moins de 5 000 habitants, leur nombre est à peu près stable (+0,9%). En revanche, il s'inscrit en forte hausse dans les communes de plus de 5 000 habitants (+11,4%), à l'inverse de l'évolution observée pour les DAB.

Tableau 5 : Nombre de points d'accès privatifs selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2023	Décembre 2024	Taux d'évolution 2023-2024
0 - 499 habitants	3 327	3 265	-1,9%
500 - 999 habitants	5 042	4 954	-1,7%
1 000 – 1 999 habitants	5 985	6 050	1,1%
2 000 – 4 999 habitants	5 350	5 613	4,9%
5 000 – 9 999 habitants	2 097	2 322	10,7%
10 000 habitants et plus	5 617	6 275	11,7%
Total	**27 418**	**28 479**	**3,9%**

N.B. 3 : comme dans les rapports précédents, les commerçants pratiquant le « cash-back » ne sont pas inclus, en raison de l'impossibilité de les identifier, au vu d'informations complémentaires dont nous pouvons disposer (statistiques, enquêtes …). Le cash-back[9] correspond aux retraits d'espèces accessibles dans tous les commerces qui le souhaitent avec un achat associé à l'opération et ce, quelle que soit la marque de la carte servant au paiement.

[9] Voir Code monétaire et financier, articles L. 112-14 et D. 112-6.

ANNEXE : Compléments statistiques

Tableau 6 : Population des communes équipées (15 ans et plus) selon le type d'équipement de la commune

Type de point d'accès	Décembre 2023	Part en décembre 2023	Décembre 2024	Part en décembre 2024
Communes équipées d'au moins un site de DAB	41 490 724	77,2%	41 566 932	77,3%
Communes équipées d'au moins un point d'accès privatif	6 679 819	12,4%	6 636 015	12,3%
Communes sans point d'accès aux espèces	5 574 087	10,4%	5 575 345	10,4%

Tableau 7 : Population (15 ans et plus) résidant dans une commune équipée d'au moins un site de DAB, selon la taille des communes

Population	Décembre 2023	Part en décembre 2023	Décembre 2024	Part en décembre 2024
0 - 499 habitants	50 912	1,5%	50 985	1,5%
500 - 999 habitants	359 052	9,4%	356 463	9,3%
1000 - 1999 habitants	1 670 879	32,4%	1 677 327	32,5%
2000 - 4999 habitants	6 308 799	77,3%	6 370 378	78,2%
5000 - 9999 habitants	6 479 527	98,6%	6 498 002	98,8%
10000 habitants et plus	26 621 554	100,0%	26 613 777	100,0%
Total	**41 490 724**	**77,2%**	**41 566 932**	**77,3%**

Lecture : en décembre 2024, 9,3% des habitants de 15 ans et plus des communes de 500 à 999 habitants disposaient d'au moins un site de DAB dans leur commune (soit une population représentant 356 463 habitants).

Tableau 8 : Typologie des communes par taille

Population	Nombre de communes	En %	Population de plus de 15 ans des communes concernées	En %
0 - 499 habitants	18 366	52,8%	3 422 961	6,4%
500 - 999 habitants	6 618	19,0%	3 826 482	7,1%
1000 - 1999 habitants	4 503	12,9%	5 151 215	9,6%
2000 - 4999 habitants	3 211	9,2%	8 154 367	15,2%
5000 - 9999 habitants	1 154	3,3%	6 577 371	12,2%
10000 habitants et plus	964	2,8%	26 613 777	49,5%
Total	**34 816**	**100,0%**	**53 746 174**	**100,0%**

Source : Insee